

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/186

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

Objet : Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L542-2 du Code Général de la Fonction Publique, un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Une distinction doit être faite entre l'emploi et le grade.

1. Monsieur le Président informe que, depuis 2017, plusieurs agents ont été placés à leur demande en position de disponibilité de longue durée (plus d'un an).

Après échange avec le service de conseil statutaire du Centre de Gestion, et considérant que des emplois ont été créés pour remplacer ces agents partis, il n'est pas nécessaire de conserver ces emplois qui font doublons.

Les 6 emplois concernés à supprimer sont :

- un emploi de secrétaire de mairie à temps complet au grade d'adjoint administratif (service administratif aux communes)
- un emploi de responsable du service développement et attractivité à temps complet au grade d'attaché
- un emploi de responsable des services techniques à temps complet au grade d'agent de maîtrise
- un emploi d'agent de service polyvalent à temps complet au grade d'adjoint technique
- un emploi de chauffeur de bus scolaire à temps complet au grade d'adjoint technique
- un emploi de conseiller en séjour à temps complet au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe

2. Monsieur le Président propose également de « nettoyer » le tableau des effectifs suite au départ de plusieurs agents (retraite, mutation interne). Cela concerne 8 emplois.

Au service administration générale, un emploi a été créé pour assurer les fonctions de chargé d'accueil et de secrétariat général.

L'agent qui exerçait avant ces fonctions a intégré la filière technique par voie de mobilité interne pour assurer les missions de technicien informatique.

Cependant, son emploi au grade d'adjoint administratif, vacant depuis, n'a plus de raison d'être maintenu et il est proposé de le supprimer.

Au service technique :

*Un agent de service polyvalent à temps non complet (30h) au grade d'adjoint technique avait été créé il y a quelques années pour une mise à disposition auprès d'une commune.

Il est proposé de supprimer cet emploi vacant.

Au service administratif aux communes :

*un emploi de secrétaire comptable de mairie au grade de rédacteur principal de 1^e classe est vacant suite au départ de l'agent en retraite au 31 décembre 2022.

Un agent a été recruté pour la remplacer dans ces missions. Il est proposé de supprimer cet emploi vacant.

*Un agent du service administratif aux communes a intégré le service administration générale, par voie de mutation interne durant l'année, au poste de chargé de coopération CTG et animation sociale. Une délibération avait été prise pour créer cet emploi.

Ses anciennes missions de secrétaire de mairie ont été reprises par deux autres secrétaires, une en place et une autre recrutée par voie de détachement en début d'année.

Il est proposé de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie à temps complet au grade de Rédacteur.

* Une secrétaire de mairie à temps non complet (17.5h) au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe est partie à la retraite au 31 janvier 2023.

Ses missions ont été reprises par l'agent recruté par voie de détachement au mois de février.

*L'agent recrutée par voie de détachement a également repris les fonctions de secrétaire de mairie correspondant à l'emploi vacant de secrétaire de mairie au grade d'adjoint d'administratif à temps non complet (4h).

Il est proposé de supprimer ces 2 emplois de secrétaire de mairie aux grades de :

- adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet (17.5h)
- adjoint administratif à temps non complet (4h).

Au service Sites touristiques :

*Un emploi au grade d'adjoint du patrimoine est vacant depuis des années.

Par ailleurs, un agent au grade d'adjoint administratif principal de 1^e classe est parti à la retraite au 31 janvier 2023. Ses différentes missions ont été reprises en interne, en majorité par deux agents du service administration générale.

Il est proposé de supprimer ces deux emplois.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial lors de sa séance du 14 novembre 2023, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de délibérer de supprimer les 14 emplois vacants cités du tableau des effectifs et d'adopter le tableau des effectifs suivant faisant disparaître ces emplois à supprimer.

Cadre emploi	Grade	Cat.	Postes créés	Postes Pourvus	Dont temps non complet	Observations	
Administration générale			12	12			
Attaché	Attaché principal	A	1	1			
	Attaché	A	2	2		1 CDI 1 CDD	
Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1			
Rédacteur	Rédacteur	B	1	1			
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	3	1 à 30h		
	Adjoint administratif	C	3	2		1 CDI 1 CDD	Avant
		C	2	2		1 CDI 1 CDD	Après
Adjoint technique	Adjoint technique	C	1	1			

Service administratif aux communes			12	12			
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	0			Avant
			0	0			Après (Ligne à supprimer)
	Rédacteur	B	1	0			Avant
			0	0			Après (Ligne à supprimer)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5	5	1 à 31h		
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	1 à 17.5 h 1 à 6h		Avant
			2	2	1 à 6h		Après
			7	5	1 à 4h	1 agent en disponibilité	Avant
	Adjoint administratif	C	5	5			Après

Service développement			4	4			
Ingénieur Territorial	Ingénieur	A	2	2		1 CDD	
Attaché territorial	Attaché	A	2	1		1 CDD - 1 agent en	Avant
			1	1		1 CDD	Après
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1			

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231128-2023-186B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

SPANC			3	3			
Technicien	Technicien	B	1	1			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	1			

Service technique			19	16			
Technicien	Technicien principal de 2 ^e cl.	B	1	1			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	1		1 agent en disponibilité	Avant
			1	1			Après
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^e classe	C	4	4	1 à 30h 1 à 28h		
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	6	4		1 agent en disponibilité	
	Adjoint technique	C	9	5	1 à 30h 1 à 20h	1 CDD 3 agents en disponibilité	Avant
6			5	1 à 20h	1 CDD 1 agent en dispo	Après	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	C	1	1	8h	CDI	

Service Office de tourisme			8	8			
Attaché	Attaché	A	1	1			
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^e cl.	C	1	1			
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	1			
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	C	2	0		1 agent en disponibilité 1 agent en détachement	Avant
			1	0		1 agent en détachement	Après
	Adjoint du patrimoine	C	3	3		1 CDD	

Service sites touristiques			5	4			
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	C	4	3		1 agent en disponibilité	Avant
			3	2		1 agent en disponibilité	Après
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^e classe	B	1	1			
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^e classe	C	1	0			Avant
			0	0			Après

Accusé de réception en préfecture
065-200070787/20231128-2023-186B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

(Ligne à supprimer)

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

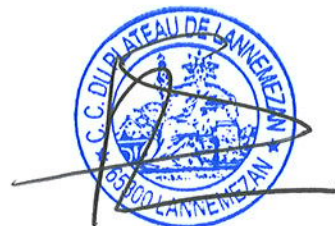
DECIDE

- De supprimer les 14 emplois suivants :
 - Au service administration générale : Un emploi de chargé d'accueil et de secrétariat général au grade d'adjoint administratif à temps complet
 - Au service administratif aux communes : Cinq emplois de secrétaire de mairie : rédacteur principal de 1^e classe à temps complet, rédacteur à temps complet, un adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet (17,5h), deux adjoints administratif (un temps complet et un à temps non complet de 4h)
 - Au service développement et attractivité : Un emploi de responsable du service au grade d'attaché à temps complet
 - Au service technique : Un emploi de responsable du service au grade d'agent de maîtrise à temps complet, deux emplois d'agent de service polyvalent au grade d'adjoint technique (un à temps complet et un à temps non complet (30h) et un emploi de chauffeur de bus scolaire au grade d'adjoint technique à temps complet
 - Au service tourisme : un emploi de conseiller en séjour au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet
 - Au service Sites touristiques : un emploi d'assistant administratif au grade d'adjoint administratif principal de 1^e classe à temps complet et un emploi de médiateur du patrimoine au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet
- D'adopter le tableau des effectifs présentés ci-dessus.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 05 DEC. 2023
Publiée le 05 DEC. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231128-2023-186B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231128-2023-186B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023